

Conseil d'école 1er trimestre jeudi 7 novembre 2024

Présents :

Enseignants : Mmes Sériot Carine, Seppoloni Nathalie, Grasset Laurence

Municipalité : Mme Emmanuelle Ates, adjointe aux affaires scolaires de la mairie Valgelon La Rochette
Mme Semenzato Julie, Responsable du service à la population

Parents d'élèves : Mmes Ludivine Perrin et Jennifer Begzadian

DDEN : Mme Pierrette Peyre

Atsem : Sandra Zulian, Géraldine Brunier

Excusés : M. Mathias Pierre (Inspecteur de l'Education Nationale), Aurélie Ricart (parent élu)

Secrétaire de séance : Mme SERIOT

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres élus.

Petit rappel fonctionnement, règlement et rôle du conseil d'école :

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. C'est un organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

« Le conseil d'école peut être amené à se prononcer sur les principales questions de vie scolaires (article L.411.1 du code de l'éducation). Il donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement. »

Le règlement du conseil d'école a été voté à l'unanimité.

I) FONCTIONNEMENT ECOLE

a) Point sur la rentrée

- **Fonctionnement à la rentrée :**

- Plan vigipirate niveau urgence Attentat : **pas de rassemblement « anormal » devant les écoles** et signalement de toute personne suspecte ou de paquet/sac avec le plan Vigipirate attentats. Un exercice « attentat-intrusion » va être programmé pendant cette année scolaire dans notre école.

Par ailleurs, une personne sera systématiquement au portail aux horaires d'ouverture (sorties et accueil) : Il est donc impératif de respecter les horaires, car le portail sera fermé à 8h25 et 13h30 pour l'accueil et à 11h40 et 16h15 pour la sortie.

- **Bilan des effectifs de la rentrée**

A l'heure actuelle, il y a

- 23 enfants dans la classe des PS de Mme SERIOT
- 26 enfants dans la classe des MS de Mme SEPPOLONI 20 enfants
- 23 enfants dans la classe des GS de Mme Grasset

Soit 72 enfants donc une moyenne de 24.

A noter que suite à la fermeture d'une classe, la directrice sera déchargée 10 jours dans l'année et non plus 1 jour par semaine.

Concernant l'école des Grillons, ils ont actuellement enfants : 24 PS, 21MS et 23 GS d'où un total de 68 élèves : soit un total de 140 enfants sur les 2 écoles avec une moyenne de 23.3 sur les 6 classes.

- Date et durée des inscriptions : Les inscriptions des enfants nés en 2022 auront lieu en **février**. L'information aux familles aura lieu par affiches, ou par les voies habituelles de communication de la mairie (site internet, la lettre d'information mensuelle, les panneaux lumineux de la ville...).
- **Un mot sur les élections des représentants de parents d'élèves du 11 octobre 2023**
 Cette année, le **vote a eu lieu uniquement par correspondance**. Désormais, nous attendons le vote par internet ce qui permettrait une économie sensible de papier, de photocopies et d'énergie surtout avec une seule liste bien souvent. **Une seule liste de parents d'élèves indépendants, avec 71 votants sur 130 parents inscrits** sur les listes électorales d'où **une participation de 54.62% : en nette hausse par rapport à l'an dernier où il n'y avait eu que 33.33% de votants**.
A noter, que beaucoup de bulletins se sont avérés nuls car il est interdit de barrer des noms ou d'en entourer.

3 titulaires : Mmes Ricart Aurélie, Perrin Ludivine et Begzadian Jennifer

2 remplaçantes : Mmes Océane Toschi et Samia Annis

b) Règlement intérieur

Le règlement intérieur est en ligne sur le site de l'école. Aucune modification n'y a été apportée. Il est donc reconduit à l'unanimité. Nous demandons à chaque parent de le lire sur le site.

Dans un souci d'économie de papier, il ne sera pas distribué qu'aux nouvelles familles. Il sera demandé aux familles de signer un papier certifiant avoir pris connaissance du règlement.

La charte de Laïcité a été publiée sur le site de l'école.

c) Projet d'école

Le projet d'école est toujours d'actualité. Il sera modifié à la suite de l'évaluation d'école l'an prochain (pour 2026), d'autant que des nouveaux programmes rentreront en vigueur à la rentrée 2025.

Plusieurs axes prioritaires de travail ont été dégagés :

- Développer le langage en enrichissant le vocabulaire et les situations de communication : augmenter le champ lexical en lien avec les domaines travaillés
- Améliorer les capacités de résolution de problèmes : permettre à l'ensemble des enfants de réussir à la résolution de problèmes
- Enrichir le patrimoine artistique, éveiller à l'art en général : développer la curiosité, la créativité et permettre aux enfants d'avoir accès aux œuvres et musées
- Développer les capacités d'attention et de mémorisation : permettre aux enfants en difficultés de développer leur capacité d'attention, de concentration, de mémorisation
- Lutter contre les stéréotypes de genre : développer dès le plus jeune âge à l'égalité filles-garçons
- Utiliser les APC et le décroisement comme outil de différenciation : amener tous les enfants en difficultés à progresser

d) Sécurité et travaux à l'école

Sécurité :

Les **3 alertes incendies réglementaires seront programmées à différents moments de la journée**.

: La dernière alerte a eu lieu le jeudi 17 octobre

L'alerte intrusion/confinement aura lieu d'ici la fin de l'année civile et consistera en un exercice de confinement sous forme de jeu.

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) a été refait par la directrice en lien avec M. Tranchant, et transmis à l'Inspection et à la mairie.

- **Travaux réalisés :**

- Modification du visiophone avec application sur le téléphone : très pratique
- « Rebouchage » des trous dans l'enrobé au niveau du jeu de la cour
- Réparation du grillage côté parking du collège qui est régulièrement « abimé » par les élèves du collège

- **Travaux en attente ou demandés :**

- **L'installation d'un préau :** Une question a été posée à ce sujet par les parents d'élèves : gestion des récréations par temps de pluie : Un architecte a été missionné pour travailler sur les plans de réaménagement des bâtiments du bas et proposer différents scénarii de réaménagement des locaux avec un préau inclus. En attendant, en cas de fortes pluies, les enfants ne sortent pas. S'il pleut légèrement, les MS et GS font un court moment en récréation.
- Les parents souhaitent également savoir s'il serait possible **de refaire les jeux au sol dans la cour** pour remettre un peu de couleur et également faire des fresques sur les murs : les fresques par des sociétés sont très chères mais la mairie n'est pas opposée à ce que les enfants réalisent des fresques avec les enseignantes : à voir quelle peinture utiliser.
- Installation d'une alerte spécifique pour intrusion : les différents exercices d'alerte intrusion ont mis en évidence l'inefficacité du sifflet. Une alarme spécifique sera prévue dans la rénovation des bâtiments avec le projet de réaménagement des bâtiments du bas. Il faudra réfléchir au type d'alarme (silencieuse, sonore...)
- Réparation de la palissade en bois

e) budgets municipaux

Concernant les fournitures scolaires : 40 euros par enfant soit $72 \times 40 = 2880$ euros

Concernant le budget Projets : 55 euros par enfant soit $55 \times 72 = 3960$ pour l'année civile 2025

Budget « administration » : 500 euros

Concernant le budget investissement, nous n'avons pas encore transmis nos demandes en mairie.

f) fonctionnement et état financier de la coopérative

Le bilan financier de la coopérative scolaire est vérifié chaque année par l'OCCE.

- La subvention n'est désormais plus versée par la mairie qui gère directement les factures « projets », mais la coopérative est approvisionnée par les cotisations des parents et grâce à l'Association des Lutins qui nous a versé un chèque de 3200 euros à la rentrée : nous les en remercions grandement ainsi que pour leur investissement ! Nous sommes entrain de voir pour commander du matériel de motricité : barre parallèles, poutre... dont les coûts sont très élevés. Une communication avec les photos du matériel sera publiée sur le site après les achats. Une autre partie de la subvention sera utilisée pour une sortie scolaire.

Elle nous permet également de faire des sorties, des activités telles que la cuisine, l'achat de livres pour les projets, financer des achats pour les cadeaux de fêtes des mères par exemple.....

g) demande d'utilisation des locaux scolaires

Aucune demande

II) Communication

- Concernant **la communication parents/enseignants**, nous vous rappelons que les sites de classe permettent à chaque parent de prendre contact avec l'enseignante de son enfant par le biais de la messagerie du site.
De même, il est important que chaque famille s'inscrive sur le site de toutemonannée.com et de le consulter car toutes les informations de l'école sont mises en ligne et ne sont pas forcément transmises sous format papier (exemple : lien pour la commande des photos de classe sur CLASSEO). Il n'y a donc pas de cahier de liaison dans les classes.

Vous pouvez également prendre rdv avec la maîtresse de votre enfant par son biais.

Si vous souhaitez prendre **contact avec la directrice**, il est également possible d'appeler l'école au 04.79.25.70.90, ou d'envoyer un mail à ce.0730332p@ac-grenoble.fr

- Pour la **communication parents/Mairie** :

Téléphone de la mairie : **04/79/25/50/32**

Mme Emmanuelle ATES, adjointe aux affaires scolaires sur RDV

Périscolaire : Le site internet : www.valgelon-la-rochette.com (avec tous les dossiers inscriptions école/périscolaire...)

- Rubrique : **ENFANCE** :
Accueil : 04/79/65/41/25
Resa-perisco@valgelon-la-rochette.com
Responsable administratif du périscolaire : Madame Carole Carron

Rubrique : **EXTRA SCOLAIRE** pour tout ce qui concerne les accueils de crèche, RAM et ludothèque.

III) Projets et vie de l'école

- Sorties et activités

- Séances médiathèque : **c'est Vanessa Flamant**, responsable du secteur jeunesse de la médiathèque Fabrice Melquiot, qui nous accueille de nouveau dans l'espace cocon : 3 séances annuelles par classe et une avec Chrisostome (séance axée sur la musique) (Séance mixte musique et lecture pour la classe de PS) :

Carine	Nathalie	Laurence
20 février 9h	15 octobre 9h	15 octobre 10h
10 avril 9h	17 décembre 9h	17 décembre 10h
3 juin 9h	15 avril 9h	15 avril 10h
	17 juin 9h	17 juin 10h

- Vendredi 3 décembre : à 15h** (durée 1h), dans l'amphithéâtre de l'espace François Mitterrand à Montmélian, un spectacle écologique : « **La fabrique des nuages** » pour les GS des 2 écoles maternelles.

- **Un spectacle réservé** aux classes de PS et MS des Grillons et de La Croisette sera réservé : nous réfléchirons ensemble
- **Le comité des fêtes offrira un spectacle à tous les enfants des écoles le jeudi 19 décembre pour les classes de La Neuve (« La belle histoire de Mounira ») et le vendredi 20 décembre pour les maternelles : « Bobines de Noël » présenté par la compagnie Artiflette à la salle polyvalente**
- **Le Père Noël** viendra nous rendre une petite visite avant les vacances
- Les sorties raquettes seront programmées et devraient avoir lieu avec Christophe Moulin : le jeudi 30 janvier pour les classes de MS et GS et pour la classe des petits : vendredi 14 mars
- **Carnaval** : vendredi 21 mars : nous défilerons dans La Rochette avec nos plus beaux déguisements avec les enfants des 2 autres écoles : nous nous donnerons RV dans la cour de l'école de La Neuve à 14h00 pour démarrer le défilé, puis nous rentrerons dans nos écoles pour un goûter (gâteaux, beignets par les parents qui le souhaiteront) avec les boissons offertes par le comité des fêtes que nous remercions.
- Cycle piscine pour les classes de MS et GS en juin : devrait avoir lieu, il faudra donc des parents agréés pour accompagner les sorties. Il n'y aura pas cession d'agrément à la piscine de La Rochette cette année.
- Sortie sportive à la « mat s'éclate » : Les MS et GS devraient pouvoir s'inscrire à Francin en juin : nous avons désormais obligation de nous affilier à l'USEP soit une facture de 456 euros
- Sortie de fin d'année : pas encore fixée à ce jour
- Interventions handball : Micaël reviendra certainement avec son équipe pour un cycle initiation au handball en fin d'année.

- **Plan lutte contre le harcèlement**

Un plan de prévention du harcèlement a été mis en place l'an dernier en lien avec le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école :

Une des priorités du ministère de l'Education Nationale pour cette rentrée scolaire avec 4 axes de travail : **sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge.**

Dans les écoles, un gros travail de communication autour des comportements violents a toujours été mis en place. Venir en parler à l'adulte et ne pas riposter par la violence.

Travail mené sur les émotions depuis quelques années pour libérer la parole du jeune enfant : savoir mettre des mots. Le Harcèlement à l'école est un sujet beaucoup moins sensible en maternelle qu'en élémentaire, collège et lycée.

Nous demandons aux familles de venir voir les enseignantes si leur enfant est concerné par des soucis du quotidien (chahuté ou tapé par un camarade à plusieurs reprises...) et ne pas régler les différends entre enfants sur le parking de l'école surtout si un adulte s'adresse directement à un enfant.

	Axe n°1 : sensibiliser	Axe n°2 : former	Axe n°3 : prévenir	Axe n°4 : prendre en charge
Objectif(s)	Apprendre à s'épanouir dans le respect des différences, pour permettre le vivre-ensemble dès le plus jeune âge.	Développer les compétences sociales chez les enfants : empathie, affirmation de soi et résolution de problèmes	- Apprendre aux enfants à signaler les problèmes d'intimidation - Apprendre aux enfants à savoir dire « non, je ne veux pas » - renforcer la vigilance des enseignants pour repérer les signes de harcèlement	Intervenir auprès de la victime, des témoins et des intimidateurs de manière à solutionner la situation et permettre à chacun de poursuivre sereinement sa scolarité
Descriptif des actions envisagées	Au moyen de différents albums, aborder les thèmes des émotions, des différences, les règles de vie : <i>(Ne te laisse pas faire, petits ours !, Michalis Kountouris, Mango jeunesse, 2004.</i> <i>Tyranno une préhistoire d'intimidation....</i> <i>Maël, le roi des bêtises MAE)</i>	*sensibiliser et protéger les jeunes enfants en les aidant à comprendre ce que pourraient ressentir les enfants victimes de harcèlement et ce qu'ils ressentiraient eux-mêmes s'ils en étaient victimes. * aider les jeunes enfants à s'affirmer afin de prévenir les comportements d'intimidation et afin de résister à l'intimidation lorsqu'elle se produit. * aider les jeunes enfants à comprendre le problème et à utiliser diverses techniques de résolution de problèmes, constructives et non agressives, pour aider à faire cesser et à prévenir l'intimidation. Aux travers de différents jeux de langage, albums, poupées, marionnettes des expressions...	- Discutez avec les élèves d'exemples liés à l'intimidation, au harcèlement, à la violence. Plus précisément, <u>demandez leur</u> ce qu'ils ne voudraient pas que les autres leur fassent. Dans un second temps, pourquoi ils ne feraient pas ces choses à d'autres. - Discutez ensuite des choses qu'ils aimeraient qu'un autre enfant fasse pour eux et qu'ils pourraient faire en retour. - Apprendre les règles de vie ensemble et apprendre à dire « non ! » et à signaler à l'enseignante - renforcer la vigilance des enseignants sur le harcèlement	- Intervenir dès qu'une situation a été repérée : discussion avec la victime, l'intimideur. - Signalement à l'ensemble des personnels de l'école (enseignants, ATSEM, service périscolaire) - Discussions avec les familles.

IV) Parcours de l'élève

- Le décroisement des élèves de la classe des GS a commencé en septembre : les élèves sont répartis en 3 groupes avec Laurence, Sandra, et Nathalie, puis en 4 groupes sur 3 jours au retour des vacances entre Laurence, Sandra, Carine et Nathalie.
- L'aide personnalisée a également commencé : les enfants en difficultés se voient proposer d'assister au soutien le soir en petits groupe (soumis à l'accord des parents) : de 16h15 à 17h.

- Le RASED :

Le RASED est le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ses objectifs sont **la remédiation et la prévention** des difficultés éprouvées par certains élèves à l'école. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

L'intervention d'un professionnel du RASED peut se faire à la demande de l'enseignant ou de la famille de l'élève.

L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique (maître E) s'occupe des difficultés dans les apprentissages scolaires.

L'enseignant spécialisé à dominante rééducative (maître G) des problèmes liés aux rapports de l'élève avec l'école, il aide l'enfant à entrer dans le « métier d'élève ».

Et le psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et apprentissages dans le premier degré assure un suivi psychologique des élèves : bilans psychologiques si nécessaires pour une orientation ou pour trouver les meilleurs aménagements répondant aux besoins de l'enfant.

Il est demandé aux enseignants spécialisés d'intervenir prioritairement au cycle 1 et 2.

La psychologue doit, dans la mesure du possible, recevoir les parents à son bureau à l'école de La Neuve ou en visioconférence et d'être présente aux équipes éducatives et aux ESS que si sa présence est indispensable.

Céline Duhamel, maîtresse E, pourra intervenir avec des enfants de GS (période 2) et auprès des MS en difficultés en fin d'année. Elle pourra également intervenir dans la classe en co-intervention avec

l'enseignante. Des enfants en difficulté scolaire pourront lui être signalés avec demande d'intervention. Mme Duhamel est joignable au **04.79.65.98.26** et celine.duhamel@ac-grenoble.fr. C'est une enseignante spécialisée, nous vous informons de la prise en charge de votre enfant pendant le temps scolaire.

Par contre, la psychologue scolaire, Mme **Pauline Monteil**, viendra voir votre enfant en classe si besoin uniquement avec votre accord. Mme Monteil est **joignable au 04.79.25.77.37** (permanence le mardi de 15h à 17h) et pauline.monteil@ac-grenoble.fr

- Santé

• Visites médicales PMI et médecin scolaire :

La PMI m'a demandé les listes des enfants concernés par **les visites médicales PMI** : Virginie BIRAUD, infirmière puéricultrice de PMI, interviendra dans l'école aux dates suivantes pour les enfants de PS (il sera demandé aux parents de s'inscrire sur le planning car leur présence est indispensable):

1. **Vendredi 6 décembre 2024**
2. **Jeudi 30 janvier 2025**
3. **Jeudi 10 avril 2025**

Les GS devraient être vus en fin d'année par le médecin scolaire et l'infirmière.

• **PAI : Les Plans d'Accueil Individuels** ont été établis et renouvelés, cette année, **par les médecins traitants et non plus par le médecin scolaire, mais qui les valide ou non.**

Ce sont aux parents de demander l'élaboration ou le renouvellement du PAI de leur enfant à leur médecin traitant (protocole et prescription médicale). Nous demandons **une trousse de toilette** (pas de sac papier) au nom de l'enfant avec les médicaments et le PAI. Penser à une seconde trousse (obligatoire) si votre enfant fréquente le service périscolaire. Dans ce cas-là, le PAI sera signé par Mme Emmanuelle ATES, adjointe pour des questions de responsabilité.

V) Questions diverses

- **Le sou des écoles des Lutins des Grillons et de la Croisette** : Le bureau a été remanié en septembre 2023 lors de l'assemblée générale.

Contacts pour notre école : Mme Begzadian, Mme Perrin et Mme Toschi. Merci pour votre implication, votre engagement et votre mobilisation. Une subvention de 3200 € a été remise à la directrice en septembre 2024 suite aux différentes actions menées et suivies par de nombreuses familles l'an dernier.

Les opérations déjà menées et en cours : vente d'objets personnalisés.

- Un grand merci également au comité des fêtes pour le financement du spectacle de Noël et les boissons de Carnaval ! et également à la mairie et aux Lutins pour leurs subventions !
- Rappel : la vente des photos de classe se termine le 22 novembre : il ne sera plus possible de commander après cette date.
- Nous rappelons également que les parents d'élèves peuvent solliciter leurs représentants pour diverses questions et pas uniquement celles qui concerneraient la mairie : le conseil d'école porte également des dimensions éducatives et pédagogiques qui pourraient être traitées en conseil d'école. En effet, très peu de questions sont remontées aux représentants pour les conseils d'école.

Fin de séance à 18h57

